COMMISSION

SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION

Rapport (public)
de la séance du mercredi 27 avril 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent(e)s : Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)
Mme Sophie BRAND
M. Dante GIACOBINO
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLLI

M. François JACCARD Adjoint

Excusé(e)s : --

ORDRE DU JOUR

19h Accueil des représentants de l'École de Corsier, du Jardin d'enfants La Pomme et de l'Association des Parents d'élèves de l'École de Corsier
– Mme Shirley Allibon, Maîtresse adjointe de l'établissement scolaire de Corsier
– Mme Christelle Berseth Socier, Directrice du Jardin d'enfants La Pomme
– M. Alexandre Genolet, Président de l'Association de Parents d'élèves de l'École de Corsier (APEC)
– M. Éric Jost, responsable parascolaire
Présentation des activités des différentes structures par leurs représentants – questions et échanges
Présentation de l'état d'avancement de la construction du restaurant scolaire et de la rénovation de l'école par M. François Jaccard, Adjoint au Maire en charge du dicastère

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2021 et de la séance du 16 mars 2022**
3. **Point sur l'aide humanitaire à l'étranger via la Fédération genevoise de coopération**
4. **Divers**

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous et propose tout d'abord un tour de table de présentations.

19h Accueil des représentants de l'École de Corsier, du Jardin d'enfants La Pomme et de l'Association des Parents d'élèves de l'École de Corsier
– Mme Shirley Allibon, Maîtresse adjointe de l'établissement scolaire de Corsier
– Mme Christelle Berseth Socier, Directrice du Jardin d'enfants La Pomme
– M. Alexandre Genolet, Président de l'Association de Parents d'élèves de l'École de Corsier (APEC)

– M. Éric Jost, responsable parascolaire
Présentation des activités des différentes structures par leurs représentants – questions et échanges
Présentation de l'état d'avancement de la construction du restaurant scolaire et de la rénovation de l'école par M. François Jaccard, Adjoint au Maire en charge du dicastère

La Présidente est très contente que les différents intervenants de la petite enfance se réunissent ce soir. Elle propose que les invités présentent leurs activités, puis M. F. Jaccard fera un point de situation sur l'avancement du restaurant scolaire et du NGS.

APEC

M. A. Genolet indique tout d'abord que l'adhésion se fait sur une base volontaire. Environ un tiers des familles dont les enfants fréquentent l'école primaire sont membres de l'APEC (une quarantaine), et l'association fait passablement de choses, tant pour les enfants que pour les parents.

Arrivée de Mme S. Allibon.

L'APEC collabore aussi avec les enseignants de l'école sur plusieurs projets en commun, dont des potagers dans les cours de l'AGS et du NGS. L'APEC a aussi réhabilité l'espace autour de l'arbre, où les enfants jouaient plutôt dans la boue. Des fleurs ont été plantées et, cette année, l'APEC a eu le concours des services municipaux pour l'entretien et la plantation de certains espaces.

Arrivée de M. L. Peccoud.

Si le potager du NGS n'est pas très entretenu, pour le moment, l'APEC va probablement planter, cette année et à la demande des enseignants, des pommes de terre et des courges. En effet, faire pousser des variétés d'été n'a pas beaucoup de sens, puisque les enfants n'en voient pas le résultat final. D'où ce choix de légumes d'automne, la courge ayant, de surcroît, toute sa place à Corsier qui accueille la fête éponyme.

En dehors de cette activité tout au long de l'année, qui est destinée aux enfants, l'APEC organise aussi des conférences pour les parents. 2020 et 2021 ont été plus difficiles à cause de la pandémie, car il a fallu organiser des visioconférences. Les sujets proposés aux parents sont liés à l'éducation (alimentation, harcèlement scolaire, confrontation aux écrans, etc.).

L'APEC organise également, en collaboration avec les autres associations de parents d'élèves de CoHerAn, une semaine sans écran. Celle-ci aura lieu, cette année, du 16 au 20.5.2022. Une multitude d'activités seront proposées en dehors des heures scolaires pour que les enfants aient d'autres choses à faire que regarder la télévision. Le programme sera à découvrir vendredi en avant-première sur le site Internet de l'APEC.

D'autres activités sont destinées aux parents : fête de la rentrée scolaire (celle-ci ayant eu beaucoup de succès, l'année dernière, l'expérience sera réitérée), participation aux entraînements et aux inscriptions pour la course de l'Escalade, grande bourse aux jouets et vente d'habits d'enfants le 10.4.2022, qui a été un véritable succès (l'ensemble des espaces de vente ont été loués et il y a eu de nombreux participants).

Le comité de l'APEC est composé de 9 personnes, quasi à la parité hommes/femmes. L'APEC essaie d'avoir des liens avec la maîtresse adjointe ou la direction de l'établissement. L'APEC a très peu de liens avec le parascolaire.

M. A. Genolet remercie les autorités communales pour la mise à disposition des locaux lors des manifestations (bourse aux jouets, fête de la rentrée, etc.). L'APEC a sollicité les autorités municipales concernant la problématique de la sécurité sur le trajet de l'école, qui est un gros point de préoccupation. Il y a vraiment des endroits dangereux, et l'APEC estime que des mesures doivent être prises. Le comité, qui a un peu l'impression que cette

demande reste lettre morte, se tient à l'entière disposition des autorités pour donner son avis ou certaines appréciations.

L'APEC a parfois l'impression que les démarches administratives avec les autorités communales sont longues et les réponses tardent à venir, alors que le comité a besoin d'avancer. Par exemple pour l'organisation de la bourse aux jouets, il est difficile d'attendre plusieurs mois des réponses sur des réservations, alors qu'une certaine anticipation est nécessaire.

Pour terminer, M. A. Genolet relève que la subvention annuelle de l'APEC n'a toujours pas été versée. Pour une association qui compte sur les subventions, il est difficile d'attendre et de n'avoir aucune garantie sur celle-ci.

M. F. Jaccard se propose de répondre tout de suite à M. A. Genolet.

La CTSM étudie actuellement l'ensemble de la sécurité sur la commune, tant le village que le quai. M. F. Jaccard résume le traitement d'une demande concernant la sécurité. L'APEC écrit à la commune ; cette lettre passe devant le Conseil municipal qui la renvoie à la commission concernée (en l'occurrence la CTSM). Celle-ci doit travailler avec l'État, mandater un spécialiste pour réfléchir à un projet de sécurité global (circulation des voitures, bus, etc.). Une fois finalisé, le projet est de nouveau traité par la CTSM avant de repasser devant le Conseil municipal. Suivent l'obtention des demandes d'autorisation et le vote des crédits (étude et réalisation). Le processus est effectivement très long, mais la commune ne peut changer ce système qui est ainsi.

Concernant la subvention de l'APEC, M. F. Jaccard fera le nécessaire dès demain.

La demande pour la manifestation a malheureusement coïncidé avec une modification des lois cantonales et communales. En effet, c'est la Mairie qui s'occupe des panneaux, depuis cette année (contre la police municipale auparavant, qui continuait néanmoins à décider de leurs emplacements), or l'administration l'ignorait. La Mairie, qui ne facturera pas de frais administratifs (au contraire d'autres communes), connaît désormais les emplacements autorisés. M. F. Jaccard comprend tout à fait la réaction de l'APEC concernant ce délai et assure que ce couac ne se reproduira plus.

Un commissaire, qui siège aussi au sein de la CTSM, a relevé les problèmes de sécurité évoqués par l'APEC. Et il a fait inscrire, dans le tableau des suivis, la demande d'une patrouilleuse entre le chemin Neuf et la route de Corsier, conformément aux doléances des parents. Il répète que la CTSM travaille à un projet plus global concernant la centralité villageoise et demande quel est l'interlocuteur de l'APEC au sein de l'administration.

M. F. Jaccard recommande vivement d'utiliser l'adresse e-mail info@corsier.ch pour toute demande ou remarque, qui recevra un accusé de réception et sera rapidement transmise au service concerné.

M. A. Genolet précise que l'APEC avait écrit un premier courrier fin décembre, puis transmis des propositions écrites mi-février concernant la sécurité. Selon l'accusé de réception reçu, la CTSM reprendrait cas échéant contact avec l'APEC.

<u>Établissement scolaire de Corsier</u>

Mme S. Allibon, qui est enseignante à Corsier depuis plusieurs années, a repris cette année le poste de maîtresse adjointe. L'établissement compte 15 enseignantes et 1 professeur de gym, donc 16 enseignants pour 8 classes qui travaillent soit à plein temps, soit à mi-temps. Certains sont spécialisés (professeur de gym qui intervient dans les classes, maîtresse d'arts visuels, maîtresse de musique et de rythmique).

Les enseignants travaillent beaucoup en collaboration avec l'APEC et la Mairie, à qui Mme S. Allibon adresse tous ses remerciements pour son soutien. L'école collabore aussi beaucoup avec les parents, leurs idées en suscitant d'autres chez les enseignants.

Dans cette lancée, un projet poussins et poules (parti d'une idée de parent) a dernièrement

été mis en place à l'école, qui s'est retrouvée avec 3 couveuses et 60 poussins. Et un papa informaticien avait prêté un robot à programmer avec des enfants. L'école est devenue une école-pilote et teste, depuis le début de l'année, un plan d'étude numérique. L'établissement (Corsier, Hermance, Gy, Jussy, Presinge et Anières) réunit le plus d'enseignants qui ont été partie prenante pour ce projet, car ceux-ci avaient déjà un peu commencé en amont. Les enseignants travaillent l'usage numérique (ordinateurs, tablettes), avec un côté prévention (enseignements dans les classes en collaboration avec l'APEC) en lien aussi avec les conférences.

L'école dispense bien entendu les apprentissages classiques, conformément au plan d'étude romand. Quelques classes ont manifesté de l'intérêt à aller voir l'exposition de M. F. Jaccard et des collaborations sont également mises en place avec La Pomme (les tout-petits sont venus voir les poussins dans les classes). Cela leur a permis de découvrir cet environnement avant de commencer l'école. Dans le même esprit, une rencontre sera organisée en fin d'année afin que les futurs élèves aient un pied dans l'établissement avant la rentrée. Ce sera aussi le cas de l'Île aux Mômes.

L'école essaie de travailler le bien-vivre ensemble et les enseignants se sont beaucoup formés sur la gestion du harcèlement scolaire, et sur les manières d'apprendre aux enfants (comme aux adultes qui gravitent autour) à bien s'exprimer (communication bienveillante, positive). Et l'exposition « Ni hérisson ni paillasson » a pu être mise sur pied l'année passée grâce à la Mairie. Cette exposition décrit plusieurs comportements au travers d'animaux et, surtout, comment réguler ceux-ci. Les petits de 5 ans arrivent très bien à s'exprimer (messages clairs).

Des conseils de classe ont lieu et, pour l'année prochaine, l'idée serait de faire des conseils d'école. Cela permettrait aux enfants de participer à la vie de leur école et de leur classe. L'objectif est vraiment de les rendre autonomes et les préparer à la suite dans les meilleures conditions possible. Tous les enseignants de l'école sont vraiment liés autour de cet objectif du bien-vivre ensemble (règlement de l'école, actions, etc.). Car un enfant qui est bien dans ses baskets peut plus facilement apprendre, conclut Mme S. Allibon.

M. F. Jaccard précise que les promotions auront lieu, cette année.

Mme S. Allibon annonce que l'école aura un concert, la semaine prochaine, le « concert des gens qu'on aime ». Elle remercie la Mairie pour le prêt de la salle et l'organisation. Les promotions sont effectivement en cours d'organisation avec Mme C. Boldrini. Les attractions seront certainement élargies à une balade en âne pour les petits en plus des graffitis, stands de maquillage, etc. Et les pompiers s'occuperont de la nourriture.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a déjà des demandes pour des enfants de réfugiés ukrainiens.

Mme S. Allibon explique que certains réfugiés passent par l'Hospice général, et d'autres arrivent directement dans les familles. Pour ceux qui sont pris en charge par l'Hospice général, plusieurs foyers sont répartis sur différentes écoles, notamment à Anières qui a une classe d'accueil pour les enfants allophones, permettant ainsi de les intégrer petit à petit. Les réfugiés qui viennent en ce moment d'Ukraine s'adressent à Mme S. Allibon ou aux maîtres/maîtresses adjoints de l'école concernée. Les inscriptions sont traitées par la direction. Une classe d'accueil supplémentaire a été ouverte à Jussy, et une enseignante engagée juste avant les vacances de Pâques pour donner à ces élèves des bases de français.

Le commissaire annonce que la Mairie a diffusé un tous-ménage et un appel à bénévoles a été lancé. Une personne, aujourd'hui retraitée, est prête à enseigner le français à des adultes ou des enfants.

Le DIP gère tous les aspects scolaires pendant les heures d'école, précise Mme S. Allibon. Les enseignants ont préféré, dans un premier temps, rencontrer les familles afin de définir leurs besoins et celles-ci se sont clairement exprimées pour les classes d'accueil afin que

leurs enfants apprennent le français et soient intégrés petit à petit. Une enseignante qui arriverait de l'extérieur en dehors des heures scolaires pourrait proposer des cours dans une salle à définir avec la Mairie. Elle pourrait, en fonction de ses objectifs, contacter la directrice par e-mail.

En ce qui concerne la salle, la commune trouvera des solutions en temps voulu, ajoute M. F. Jaccard.

Mme S. Allibon revient sur le projet numérique en relevant que le TBI (tableau interactif) est parfait pour cela.

Un commissaire demande si les enseignants ont des inquiétudes dont ils aimeraient faire part par rapport au NGS.

M. F. Jaccard rappelle que les enseignants ont pu voir ce projet qui était présenté dans la PC lors du concours. Il fera tout à l'heure un point de situation sur le pavillon provisoire.

Mme S. Allibon indique que les enseignants se concentrent pour l'instant sur le bâtiment provisoire. Ils se réjouissent d'être réunis à terme, car ce n'est pas évident pour les enfants d'être sur deux bâtiments scolaires. Le lundi matin, par exemple, il faut bloquer 1h30 pour 40 min de gym avec les petits, le temps de traverser, se changer et inversement. Ce regroupement facilitera aussi les collaborations et les échanges entre les adultes.

Parascolaire

M. E. Jost indique que sur les 120 à 130 enfants inscrits, une centaine/jour fréquente le parascolaire. 8 animatrices sont là à midi, 5 le soir. Depuis plusieurs années, de plus en plus de petits (80 à 90 % des 1 à 2P) sont inscrits au parascolaire, ce qui pose question au vu des horaires : 8h pour les grands (8h45 pour les petits), 11h30-13h30, 16h-18h, car certains petits font des journées continues (8h-18h). Les animatrices rencontrent souvent des difficultés avec les 1P (gestion des émotions, des tensions, etc.).

M. E. Jost invite volontiers les élus qui le souhaiteraient à venir manger un jour à midi pour se rendre compte sur le terrain. Les enfants n'ont pas beaucoup de temps pour manger (environ 30 min) et les 1P ont ensuite un temps de repos de 20 min, puis un moment de libre. C'est le contraire pour les grands, qui mangent plus tard et consacrent les premières 45 min aux activités.

Le parascolaire a abandonné l'étage pour des questions d'organisation (test en cours avec Mme C. Boldrini). Une partie des enfants mange dans la salle des sociétés, l'autre côté bar.

Les animateurs sont confrontés aux mêmes situations de tensions et de harcèlements que les enseignants. Le parascolaire n'ayant pas les moyens de l'école (psychologues, éducateurs, maîtres spécialisés), ces tensions sont parfois assez compliquées à gérer. Sans compter le temps, parfois le manque de formation des animatrices, le nombre d'enfants (1 animatrice pour 15-20 enfants). Mais, dans l'ensemble, cela joue bien.

Les soirs étant beaucoup plus calmes (moins fréquentés), les animatrices essaient de proposer des activités récréatives et de prendre du temps avec les enfants. Bienveillance, éducation, sont aussi des objectifs du parascolaire, qui est malheureusement limité pour une structure qui doit avant tout offrir un moment de détente.

M. E. Jost invite de nouveau les élus à venir au parascolaire. Et les animatrices, qui se donnent vraiment beaucoup de peine pour proposer des activités variées, prendront des photos pour montrer aux parents ce que leurs enfants font. Les 1P restent un peu ensemble, y compris pour les activités, qui restent limitées puisqu'il n'y a qu'un local, à midi. Mais le parascolaire a la chance d'avoir la salle de gym et de vastes espaces extérieurs lorsque la météo est favorable.

Il manquerait peut-être un jeu dans le grand pré, relève Mme S. Allibon.

M. E. Jost remercie la Mairie, car le parascolaire a souvent fait des demandes pour du

matériel qui ont été acceptées. La collaboration est bonne, ce qui est appréciable.

M. E. Jost regrette que le parascolaire ne collabore pas plus avec l'APEC, malgré les échanges de salles qui fonctionnent bien.

Mme S. Allibon précise que l'APEC a fait un don de matériel de bricolage au parascolaire.

En tant que responsable, M. E. Jost gère 8 écoles et n'en avait pas été informé. Il remercie chaleureusement l'APEC pour son don.

Un commissaire relève que les élus ne se rendent pas compte, de l'extérieur, des difficultés pour gérer le parascolaire. Il propose d'organiser une visite de la commission.

Sur une question à propos de l'encadrement, M. E. Jost précise qu'avec les effectifs qui ne cessent d'augmenter (+8-10 %/année), 1 animatrice pour 15 enfants est idéale. Le nombre d'animatrices est défini par le GIAP en fonction des effectifs. Il n'y a pas de canal de communication officiel entre le DIP et le GIAP. En cas de besoin, M. E. Jost doit négocier avec la direction du GIAP. Pour l'instant, à Corsier, les moyennes sont correctes.

Si le nombre d'enfants augmente de manière exponentielle, le parascolaire sera-t-il forcément doté du personnel supplémentaire ? est-il demandé.

Le GIAP attend encore les chiffres du DIP, à quoi s'ajoute la question des réfugiés ukrainiens, répond M. E. Jost. Il n'y a pas, à sa connaissance, d'enfant inscrit à Corsier.

Selon les informations d'un commissaire, il n'y aurait que des adultes, sur Corsier.

Mme S. Allibon souligne que les six villages précédemment cités comptent comme un seul établissement, avec une seule directrice. Le nombre d'enfants et d'adultes pour s'en occuper sont calculés de façon globale par le DIP. La directrice transmet le nombre d'inscriptions pour les six villages, et le nombre d'enseignants donnés par le DIP n'est pas en adéquation avec les différents lieux géographiques. Les enseignants ont par exemple une seule photocopieuse couleur pour les six villages (à Anières).

M. E. Jost précise que le GIAP est soumis à la loi sur l'accueil continu et universel. Si tous les enfants scolarisés à Corsier s'inscrivaient, le parascolaire serait obligé de les accueillir à Corsier. Les animatrices sont engagées en fonction du nombre global d'enfants, certains groupes (petits par exemple) étaient plus nombreux que d'autres.

Sur une remarque de la Présidente à propos des 1P, Mme S. Allibon indique que le choix est laissé aux parents, en début d'année, pour une rentrée à mi-temps à l'école (seulement les matins), adaptable et évolutive. Mais il faut pour cela que les parents soient disponibles. Les 1 et 2P (de 4 à 6 ans) peuvent arriver librement entre 8h et 8h45, et entre 13h et 13h30, car l'école s'adapte au mieux au rythme des enfants. Le problème du parascolaire, c'est que les parents travaillent de plus en plus.

Sur une question à propos des formations des animatrices, M. E. Jost explique que celles-ci doivent au minimum avoir un CFC, ou une expérience de deux ans dans le domaine social. Cela commence avec une année de suppléance (à mi-temps) au cours de laquelle les animateurs et animatrices sont évalués. En cas d'engagement, ils suivent une formation d'une année au SEFOC. Une collaboration avec la FASe leur permet ensuite de suivre à leur gré tout un panel de formations continues. Le GIAP veille à ce que les animatrices suivent une formation.

Un commissaire aimerait connaître le pourcentage d'enfants scolarisés inscrits au parascolaire, ainsi que la tendance.

Selon les statistiques du GIAP, l'augmentation moyenne est de 6-9 %/année depuis 7-8 ans, indique M. E. Jost. Une légère baisse a été constatée en 2020-2021, avec l'instauration du télétravail, mais celle-ci a été de courte durée. 80 % des enfants inscrits dans une école fréquentent le parascolaire, sachant que certains viennent quotidiennement, d'autres de façon plus sporadique, que ce soit à midi ou le soir.

Selon l'étude qui a été faite, environ 80 % des enfants sont inscrits au parascolaire, sur le canton de Genève, complète M. F. Jaccard. Dans 5-10 ans, ils seront 100 %. La tendance est nettement à la hausse.

Un autre commissaire, qui viendra volontiers une fois au parascolaire, demande comment sont gérés les repas des enfants sur le plan pratique. Doivent-ils finir leur plat ?

C'est le nerf de la guerre, confirme M. E. Jost. Les animatrices répondent à un cahier des charges pour ce qui est un repas pédagogique. Elles servent dans l'assiette des enfants tout ce qui est proposé à manger, l'idée étant qu'ils goûtent de tout. Dans la pratique c'est plus compliqué, même si les enfants jouent en principe le jeu.

Et les animatrices, qui mangent avec les enfants et sont donc attentives, sont de plus en plus confrontées à des cultures différentes (sans porc, végétarien, végétalien, allergies, intolérances alimentaires, etc.). En cas de désordres alimentaires (un enfant ne mangerait pas), le GIAP prend contact avec les parents. L'objectif est aussi de limiter au maximum les déchets.

M. F. Jaccard ajoute que le repas de midi pour le parascolaire et La Pomme sont préparés par Kidelis. Un essai a commencé avec Fourchette verte. Il y a pour l'instant un repas végétarien/semaine, une exigence qui passera à deux/semaine en septembre. Or le gaspillage est très important, ces jours-là, et les enfants compensent avec des sucreries. Une nouvelle séance sera programmée fin juin avec Fourchette verte et Kidelis pour faire le bilan après cette période d'essai, car la commune pourrait décider de sortir de Fourchette verte tout en appliquant les mêmes normes et en maintenant un repas végétarien/semaine.

M. E. Jost confirme que le label Fourchette verte est très restrictif.

M. F. Jaccard précise qu'il vaudrait mieux donner deux menus à choix aux enfants pour éviter le gaspillage des menus végétariens. Car la commune n'achète pas de la nourriture pour la jeter. Autant changer de méthode. Un enfant bien nourri travaille beaucoup mieux qu'avec un régime bonbons/chips.

Le parascolaire est attentif à ces questions, ajoute M. E. Jost.

La Présidente trouve intéressant de promouvoir une alimentation végétarienne, car il y a plein de menus que les enfants aiment aussi.

<u>La Pomme</u>

Mme Ch. Berseth Socier rappelle tout d'abord que La Pomme existe depuis 1980. La gestion du jardin d'enfants (2-4 ans) était assurée par un comité, qui a été reprise par pop e poppa depuis le 1.1.2021. La Pomme accueille 26 enfants le matin et a 29 inscrits (12 à la journée, 8h-16h, 14 à la demi-journée, 8h-12h, 4 qui peuvent revenir de 13h30 à 16h). 12 enfants mangent à La Pomme, les repas étant également livrés par Kidelis. La Pomme n'est pas Fourchette verte, mais travaille avec des produits GRTA, comme l'école. Les quantités sont suffisantes, les menus assez variés. Par rapport au parascolaire, un enfant avec des allergies alimentaires a pu avoir ses propres repas, l'année dernière.

M. E. Jost précise que Kidelis propose des formules au quotidien sans gluten (plus chères). Pour les enfants qui souffrent d'allergies trop importantes, le parascolaire demande aux parents de préparer leur repas d'avance et les réchauffe.

Sur les 29 inscrits à La Pomme, 22 habitent à Corsier, explique Mme Ch. Berseth Socier. Depuis la rentrée, grâce à la gestion de pop e poppa, le jardin d'enfants a une application web qui permet aux parents de voir des photos, menus, moments de la journée, etc. Cet échange avec les parents est très riche.

Chaque année, La Pomme est soumise au protocole feu et les collaborateurs et collaboratrices, qui sont des éducateurs du jeune enfant, répondent aux normes du SASAJ.

Les enfants viennent au jardin d'enfants pour la socialisation, aussi y a-t-il déjà des débuts

de gestion de conflits, médiations, émotions à prendre en compte. Les éducateurs travaillent beaucoup avec la littérature enfantine et les auteurs qui parlent des soucis et tracas de la petite enfance, ce qui permet aussi d'échanger avec les parents.

La Pomme a beaucoup de projets au niveau de la nature. Les enfants vont voir les moutons, les poules. Le jardin d'enfants collabore aussi beaucoup avec l'école qui lui prête, tous les jeudis matin, une salle de motricité, ce qui est très chouette. La Pomme collabore aussi beaucoup avec le parascolaire, la Mairie, que Mme Ch. Berseth Socier remercie chaleureusement.

D'autres activités liées à la nature : cueillette des courges, chaque année, de carottes, la rhubarbe pour la fête des Mères et fabrication de compotes. Les enfants ont pu assister à l'éclosion des œufs, puis sont allés voir les poussins à 10 semaines, 15 semaines, les poules, les chèvres, les agneaux. Et, l'année dernière, La Pomme a organisé une sortie ânes. Les enfants sortent énormément.

La Pomme collabore avec tout le village et participe à toutes les fêtes culturelles (Escalade, Jeûne genevois avec les tartes aux pruneaux), achète régulièrement des fruits pour la collation au marché, le vendredi, etc.

Le SASAJ, qui est l'organe de surveillance, vient tous les deux ans vérifier les normes et donner des recommandations ; cela se passe plutôt bien.

Les enfants sont aussi allés voir l'exposition de Geluck. Ils vont aussi à la bibliothèque, à la galerie Clin d'œil, etc.

Un commissaire demande si le transfert des charges administratives à pop e poppa a vraiment amélioré les conditions du jardin d'enfants.

Mme Ch. Berseth Socier confirme que la collaboration est bonne. Elle a pu déléguer certaines tâches RH et peut facilement avoir un interlocuteur sur lequel s'appuyer.

Un autre commissaire a eu des doléances de parents après le transfert à pop e poppa, selon lesquelles il y aurait eu une augmentation des tarifs sans véritable contrepartie.

Mme Ch. Berseth Socier rappelle que la nouvelle législation exige que les parents, sur tout le canton de Genève, paient en fonction de leur revenu.

M. F. Jaccard précise que cette question était déjà évoquée à l'époque, car le tarif au revenu semblait plus équitable. Le comité de La Pomme faisait un travail énorme, mais les bénévoles étaient de plus en plus difficiles à trouver. Le jardin d'enfants a donc été intégré, avec la nouvelle crèche, à la gestion de pop e poppa et, en même temps, les tarifs ont été adaptés à la législation cantonale.

Mme Ch. Berseth Socier relève à son tour le travail extraordinaire qui a été fait par le comité bénévole pendant de longues années pour gérer La Pomme.

Sur une question à propos de l'évolution des normes, Mme Ch. Berseth Socier précise qu'elle y avait toujours été soumise dans le cadre de ses activités professionnelles, à Genève. Lors de son arrivée à La Pomme, en 2007, le comité et elle, puis pop e poppa, ont fait en sorte de répondre aux exigences du SASAJ.

Les normes ne sont pas les mêmes dans les cantons. À Genève, par exemple, il faut 1 adulte pour 8 enfants de 2-3 ans, et 1 pour 10 enfants de 3-4 ans. Les repas ne sont pas comparables avec le parascolaire, ces enfants étant beaucoup moins autonomes. Les éducateurs travaillent beaucoup, avant l'entrée à l'école, sur l'autonomie, les règles, le temps de parole, les jeux, les bagarres, etc. Ils font beaucoup de négociation et de médiation à une autre échelle avec les tout-petits, et cela prend du temps.

Voit-on une différence avec les enfants qui rentrent directement à l'école ?

Mme S. Allibon confirme que cela se voit dès la rentrée en 1P. Ceux qui viennent du jardin d'enfants sont préparés à la vie en collectivité.

Mme Ch. Berseth Socier ajoute que le jardin d'enfants permet aussi de détecter précocement certains petits soucis (langage, développement cognitif, etc.), ce qui permet que les mesures aient déjà été prises avant l'entrée à l'école. Les éducateurs, qui sont soumis à la LIPAD, poussent les parents à prendre contact avec les enseignants avant.

M. F. Jaccard évoque quelques éléments historiques. En 1980, le Conseil municipal a refusé à l'unanimité la création d'un jardin d'enfants à Corsier. L'engagement d'une jardinière d'enfants a été refusé à la majorité. Le Conseil municipal a en revanche accepté, à l'essai, une garderie d'enfants 3 demi-journées/semaine. Aujourd'hui, La Pomme propose 4 jours pleins avec le repas de midi, et IAM Corsier 5 jours pleins avec 52 enfants. Corsier est la seule commune dont les taux sont remplis à 100 %. Et il y a encore de la demande.

Mme Ch. Berseth Socier précise que La Pomme a encore quelques places disponibles pour la rentrée. Elle a également de bons contacts et une bonne collaboration avec le directeur de l'Île aux Mômes.

Sur une question, Mme Ch. Berseth Socier précise que La Pomme réfléchit à une extension des horaires (actuellement 8h-16h la journée, 8h-12h le matin, 13h30-16h l'après-midi). Les normes du SASAJ imposent un nombre maximum d'enfants/m^2.

La Pomme, qui ne s'associe plus à l'école pour les Promotions, fêtera la fin d'année le 17.6.2022. En effet, les 2-4 ans sont trop petits pour faire un spectacle devant autant de monde. La journée est longue et stressante pour eux.

Sur une question, Mme Ch. Berseth Socier précise qu'un changement des horaires impliquerait d'autres normes, un autre budget, des engagements supplémentaires, etc.

Des solutions sont en cours d'étude avec pop e poppa, sachant que la commune a déjà fait un pas énorme pour la petite enfance, souligne M. F. Jaccard.

Les budgets de la crèche et du jardin d'enfants ont été plus que doublés, confirme la Présidente.

Mme Ch. Berseth Socier évoque brièvement les normes pour accueillir les 1-2 ans.

Les choses pourront encore évoluer avec l'extension du NGS, mais c'est de la musique d'avenir, conclut M. F. Jaccard.

Sur une question, Mme Ch. Berseth Socier indique que les 40 ans de La Pomme ont été annulés deux ans de suite, Covid-19 oblige. Cela n'aurait plus guère de sens cette année.

Un commissaire aimerait savoir si les associations corsiéroises sollicitent le jardin d'enfants.

La Pomme collaborait, il y a longtemps, avec le cercle des aînés (Escalade), explique Mme Ch. Berseth Socier.

Mme S. Allibon ajoute que le club de loisirs sera sollicité pour certains projets de l'école. Les enseignants souhaiteraient par exemple organiser, l'année prochaine, un tournoi d'échecs dans le village ouvert à tous. Et l'école a ouvert un peu plus les entraînements pour la course de l'Escalade ; une information paraîtra en temps utile dans le tous-ménages. Tous ceux qui seront disponibles seront invités à venir courir ou marcher. L'APEC y collaborera. L'école de Corsier est arrivée 2e à la course de l'Escalade, cette année, sur 68 écoles. Et une élève de 8P a gagné.

Corsier a aussi été deux ou trois fois champion du tournoi de foot du GIAP, rappelle M. E. Jost.

M. A. Genolet précise que l'APEC reçoit beaucoup de sollicitations de clubs sportifs ou activités culturelles. Celles-ci ne sont relayées via la mailing-liste que s'il s'agit de prestations gratuites et au profit de la commune (caisses à savon, par exemple). Et l'APEC encourage la mise sur pied d'ateliers dans le cadre de la semaine sans écran.

Y a-t-il des liens entre le parascolaire et le tennis ?

M. E. Jost répond par la négative en expliquant que les animatrices ont un temps de travail très court. Le parascolaire répond volontiers aux sollicitations, mais les activités sur le temps de la pause de midi sont compliquées. Le parascolaire est ouvert et étudiera avec intérêt toute proposition.

Un commissaire relève que certains enfants fréquentent le parascolaire et ont leur cours de tennis avant la fin, il y a donc une communication.

Présentation de l'état d'avancement de la construction du restaurant scolaire et de la rénovation de l'école par M. F. Jaccard, Adjoint au Maire en charge du dicastère.

M. F. Jaccard présente brièvement le projet de pavillon provisoire tel que figurant sur la demande d'autorisation qui a été déposée en apportant diverses précisions. Le bâtiment (en bois) sera installé entre l'escalier et l'entrée de la PC. Un préau couvert et une entrée seront créés. Le pavillon abritera le restaurant scolaire (70 places) au rez-de-chaussée, deux classes au 1er étage et trois classes au 2e. Le bâtiment sera équipé d'un ascenseur.

Les travaux devraient en principe débuter au printemps 2023, sachant que les autorités sont bien conscientes de l'urgence d'avoir un restaurant scolaire plus adapté.

L'enceinte du chantier sera fermée et bien séparée des enfants et du public, ajoute un commissaire.

Une fois finalisé avec les services de l'État, le projet sera présenté aux élèves de 8P, confirme M. F. Jaccard sur une question de Mme S. Allibon. Et le Conseil municipal sera régulièrement informé.

Mme S. Allibon avait proposé de créer une fenêtre en plexiglas afin que les enfants, comme leurs parents, puissent observer l'évolution du chantier et s'impliquer.

En l'absence d'autres remarque ou question, la Présidente remercie Mmes S. Allibon et Ch. Berseth Socier, ainsi que MM. A. Genolet et E. Jost, et les libère.

Les commissaires leur adressent à leur tour de chaleureux remerciements pour tout le travail que chacun d'entre eux fait à Corsier.

Départ de Mmes S. Allibon et Ch. Berseth Socier, ainsi que MM. A. Genolet et E. Jost.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (6 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2021 et de la séance du 16 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2021 est approuvé à la majorité (4 oui, 2 abstentions).

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022 est approuvé à la majorité (4 oui, 2 abstentions).

3. Point sur l'aide humanitaire à l'étranger via la Fédération genevoise de coopération

La Présidente revient sur les commentaires ou réflexions concernant d'hypothétiques difficultés que la FGC aurait eues à une époque. Renseignements pris, la FGC fait l'objet d'un audit tous les cinq ans. Il y a quinze ans, certains changements de procédures avaient dû être mis en place.

Le but de la FGC est de mutualiser les ressources en termes d'aide humanitaire à l'étranger. 20 communes du canton participent à leur budget. Un sérieux travail de vérification est fait sur les dossiers par les équipes de bénévoles qui se livrent à des analyses assez poussées (sérieux des projets, correspondance aux standards de développement durable, contrôles et

rapports annuels, etc.). Ces compétences sont à la base de la décision de la CSSC d'attribuer à la FGC son budget pour l'aide humanitaire internationale.

Une conférence-débat aura lieu le 24.5.2022, à laquelle les commissaires sont invités. La Présidente leur transmettra le lien. La CSSC recevait parfois des dossiers incomplets, et les commissaires n'étaient peut-être pas très qualifiés pour faire ce travail.

Sur une question de M. F. Jaccard, la Présidente pense que la FGC pourrait tout à fait venir rendre compte à la commission, une fois par année.

Sur demande de la FGC, la Présidente a communiqué les critères de la commission : éducation, santé, développement durable (écologie). La commission recevra 3 à 5 dossiers d'associations et étudiera ceux-ci. Tous ces projets sont suivis de près.

Un commissaire ajoute que la FGC envoie ses bénévoles sur place.

La Présidente rappelle que la commission gardera un solde de Fr. 4'000.- sur ce budget à attribuer en fonction des besoins en cours d'année. Elle transmettra le retour qu'elle a reçu par e-mail concernant la situation en Afghanistan (la commune a soutenu une association, l'année dernière, par le biais de la FGC).

Un commissaire souhaiterait lui aussi recevoir la FGC.

Un bilan sera fait à la fin de cette première année-test, confirme la Présidente en évoquant les formations et réunions intéressantes proposées par la FGC.

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle ressort l'importance d'examiner avec attention les charges de fonctionnement de ces associations et de recevoir des comptes-rendus réguliers

Un commissaire remercie la CSSC pour la subvention de Fr. 500.- qui a été allouée à M. G. Briquet ; celui-ci est revenu en Suisse.

Une soirée aura lieu le 5.5.2022 au siège d'Infomaniak. La Présidente transmettra l'invitation à l'intéressé.

4. Divers

Un commissaire fait un rapide point de situation sur le comité de soutien. Suite au tous-ménages, il a reçu l'appel d'une personne prête à accueillir des Ukrainiens et qui attend une réponse depuis des semaines, deux enseignants de français retraités ainsi qu'une psychothérapeute. Ces quatre personnes ont confirmé leur présence à la réunion du 30.4.2022 à 10h. À l'heure actuelle, le comité n'a pas reçu de demande particulière.

Les grandes affiches pour le 200e des sapeurs-pompiers ont été installées sur le mail de l'école, où elles resteront pendant un mois.

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h30.

Rapport : E. Maia